DÉCLARATION DE PROJET
emportant MISE EN COMPATIBILITÉ
du PLU d'IVRY-SUR-SEINE (94)
pour le projet de la ZAC Gagarine Truillot

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT
des personnes publiques associées

Lundi 4 avril 2022 – mairie d'Ivry-sur-Seine

Liste des Personnes Publiques présentes ou représentées

NOM	ORGANISME	Poste	Mail
Mme TEODORESCU	CCI94	Chargée d'études	iteodorescu@cci-paris-idf.fr
Mme COURGNEAU	CMA 94	Chargées d'études	celine.courgneau@cma-idf.fr
Mme BACHOLLE	CD94 – Direction Aménagement et Développement Territorial	Coordinatrice Renouvellement Urbain	melissa.bacholle@valdemarne.fr
Mme BRUNE	EPAORSA	Responsable de projets	penelope.brune@grandparisamenagement.fr
Mr AFIANE	VEOLIA	Chargé d'affaires	amin.afiane@veolia.com
Mr BRODIN	DRIEAT – Unité Départementale 94	Responsable Mission Territoriale GOSB	Olivier.brodin@developpement-durable-gouv.fr
Mme DULIN	Ville d'Ivry sur Seine	Service Urbanisme	sdulin@ivry94.fr
Mme BRAKA	Ville d'Ivry sur Seine	Service Urbanisme	mbraka@ivry94.fr
Mr RAYNEAU	Ville d'Ivry sur Seine	Service projets urbains	jraynaud@ivry94.fr
Mme BROWN	CODRA	Directrice d'études	c.brown@codra-conseil.com
Mme BLANDIN	CODRA	Cheffe de projets	c.blandin@codra-conseil.com

Liste des Personnes Publiques, absentes excusées

NOM	ORGANISME	Poste	Mail
Mme CHOBERT	Ile de France Mobilités	Chargée de projets	urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

Liste des autres Personnes Publiques invitées et absentes

NOM	ORGANISME
Monsieur le Préfet	PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
Madame la Sous-Préfète	SOUS-PREFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES
Monsieur le Directeur	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT D'ILE-DE-FRANCE - UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE - SERVICE PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLE
Monsieur le Directeur	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE-DE-FRANCE - UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

Monsieur le Directeur	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE D'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET D'ILE-DE-FRANCE
Madame la Cheffe de service, Architecte des Bâtiments de France	DIRECTION REGIONALE A L'ACTION CUTURELLE D'ILE-DE-FRANCE - SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU VAL-DE-MARNE
Madame la Directrice	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT
Madame la Présidente	CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
Monsieur le Président	CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE
Monsieur le Président	METROPOLE DU GRAND-PARIS
Madame la Maire	VILLE DE PARIS
Monsieur le Président	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS
Monsieur le Président	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS
Monsieur le Président	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Monsieur le Président	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
Monsieur le Président	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Monsieur le Président	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Monsieur le Président	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY
Monsieur le Président	SEDIF
Monsieur le Président	SIPPEREC
Monsieur le Président	RIEVD
Monsieur le Président	SIAAP
Monsieur le Président	SIGEIF
Monsieur le Maire	Mairie d'ALFORTVILLE

Monsieur le Maire	Mairie de CHARENTON
Monsieur le Maire	Mairie du KREMLIN-BICETRE
Monsieur le Maire	Mairie de VITRY-SUR-SEINE
Monsieur le Maire	Mairie de VILLEJUIF
Monsieur le Président du Directoire	SOCIETE DU GRAND PARIS

Le support de présentation de la réunion d'examen conjoint est annexé au procès-verbal.

La séance d'examen conjoint début à 14h15.

Un tour de table des différentes personnes présentes est réalisé.

Le bureau d'études CODRA présente la procédure engagée, les caractéristiques principales du projet de réaménagement du site Gagarine Truillot, ainsi que les propositions d'évolution du dispositif réglementaire du PLU d'Ivry-sur-Seine pour permettre de répondre aux besoins du projet issus des évolutions du dossier de Zone d'Aménagement Concerté.

Les personnes publiques présentes sont invitées à émettre leur avis.

La représentante du Conseil Départemental indique trois points de vigilance :

- Concernant les futures saillies sur la rue Raspail, un retrait de 80 cm pour les saillies est souhaité afin de permettre le développement des arbres des futurs alignements prévus sur les espaces publics des voiries départementales. (*)
- Concernant les normes minimums de dimensionnement des stationnements des vélos, il est demandé de tenir compte des préconisations du PDUIF, prévoyant une longueur des stationnements vélos de 1,9 m contre 1,75m au PLU en vigueur.
- Concernant les normes de stationnement vélo sur le pôle gare, la question est notée, mais le sujet sera traité dans le cadre des études et travaux du pôle gare, hors du périmètre du présent dossier.

CODRA relève les remarques émises.

(*) : suite à la réunion, et après vérification, il semble que cette demande soit déjà prise en compte dans le règlement en vigueur suite à la modification n°6 : « *Pour les voiries départementales, (saillies) autorisées en surplomb des emprises publiques ou dans la bande de recul, à partir du troisième niveau inclus, dans la limite de 0,80 m de profondeur. Les eaux pluviales de ces saillies ne doivent pas s'écouler sur les emprises publiques.* »

- La CCI alerte sur la taille des aires de dégagement inscrite pour les livraisons. Si les emplacements sont trop étroits, cela risque de contraindre les commerçants.

- Sur ce même sujet l'EPA ORSA rappelle que la proposition de longueur minimale du dégagement des espaces de stationnement des véhicules de livraisons portée à 6 m est trop contraignante pour le projet. Un dégagement de 5 m est souhaité, afin de pouvoir optimiser le stationnement de manière générale sur l'ensemble du site.

- L'EPA ORSA alerte sur deux autres éléments :
    - **L'espace vert** identifié au niveau de l'empreinte de l'immeuble Gagarine démoli, ne sera pas entièrement un espace vert de pleine terre. Il fera surtout l'objet d'un traitement paysager marquant la trace du passé, et sera traversé par des liaisons pour modes actifs.

    - **La voie à créer** qui traversera la friche de l'APHP sera dédiée aux modes actifs, et non pas pour tous les modes, comme le projet de plan de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) l'indique par erreur. Cet élément devra être modifié (« principe de voie à créer » à remplacer par « principe de liaison pour modes actifs à créer »).

L'ensemble des remarques de l'EPA ORSA sera transmis par écrit.

En l'absence d'autres remarques ou avis, il est conclu à l'absence d'opposition au projet et à la mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine, qui en est la conséquence.

La séance est levée à 15h00.

Procès-verbal certifié conforme aux échanges et aux avis émis au cours de l'examen conjoint.

Monsieur le Président
Michel Lepître
A Orly, Le 19 AVR. 2022

Grand-Orly Seine Bièvre